



## MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

# Avis de Consultation Ouverte

N° 02-24/MDAT/PRMP/ACO-TRX

14/11/2024

1. Le **MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les **offres** suivant sous plis fermés pour exécuter :  
**Travaux de construction salle d'archives à Mananjary .**

Les travaux constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2016 – 055 du 25 Janvier 2017 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation à **prix forfaitaire**

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

- Nom du responsable : **RASOLOFO Rajaona Radonirina**
- Fonction : **Personne Responsable des Marchés Publics**
- Adresse : **MDAT Anosy**
- E-mail : **mdat.prmp@gmail.com**
- Bureau : **MDAT Anosy** , Étage : **Rez de chaussée** , Porte : **4**

4. Pour le candidat désirant soumissionner, le Dossier de Consultation de prix doit être retiré à **MDAT Anosy** moyennant le paiement d'un montant non remboursable de :

- **Lot 1 : cent mille Ariary (Ar 100 000.00)**

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire

5. Les plis devront parvenir à **MDAT Anosy** , étage: **Rez de chaussée** / porte: **4** , au plus tard le **25/11/2024** à **10 H 00 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leur représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique **ne sera pas** autorisée.

7. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de:

- **Lot 1 : un million cinq cent mille Ariary (Ar 1 500 000.00)**

,ou son équivalent en monnaie librement convertible, elle doit être présentée sous forme suivantes :

- soit par caution personnelle et solidaire d'un organisme agréé par le Ministère chargée des Finances,
- soit par garantie bancaire,
- soit par chèque de banque libellé au nom de Monsieur le Receveur Général d'Antananarivo et versé au trésor public.

8. Une visite de lieu est **facultative**, elle n'est pas organisée



à \_\_\_\_\_, le 14/11/2024

La Personne Responsable des Marchés Publics